

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

« Courez la chance de gagner un forfait familial pour la première de Mlle Bottine »

En collaboration avec Immina Films et La Presse

- Le concours « Courez la chance de gagner un forfait familial pour la première de Mlle Bottine » (le « concours ») est tenu par 14051483 Canada Inc., faisant affaires sous le nom Immina Films, dont les bureaux sont situés au 340-180, rue Peel, Montréal (Québec) H3C 2G7.
- Le concours se déroule dans la province de Québec du 2 novembre 2024 à 00h01 (heure de l'Est) jusqu'au 10 novembre 2024 à 23h59 (heure de l'Est).
- Le concours s'adresse à toute personne âgée de 18 ans et plus résidant dans la province de Québec à la date de sa participation au concours.
- Aucun achat de produit ou de service n'est requis pour participer au concours ou pour gagner un prix. Faire un achat de produit ou de service n'augmentera pas les chances de gagner des personnes participantes au concours.
- Les participants doivent disposer d'une adresse courriel valide et d'un accès à Internet.
- Pour participer, les participants doivent se rendre sur le site web concours.imminafilms.com afin de remplir le bulletin de participation en ligne et le valider de la manière indiquée. Tous les champs de saisie de données du bulletin de participation doivent être remplis sauf s'il est indiqué que l'information est facultative.
- Chaque participant au concours ne peut soumettre qu'un (1) seul bulletin de participation pendant la période du concours. Chaque participant au concours ne peut utiliser qu'une (1) seule adresse courriel (celle-ci devant être valide) pour s'inscrire au concours. Un (1) seul participant peut remplir un bulletin de participation. Une (1) même adresse courriel ne peut être utilisée par plus d'un (1) participant. Une personne ne peut gagner plus d'un prix durant toute la période du concours.
- Si l'identité d'un participant est contestée, le titulaire du compte de l'adresse courriel utilisée au moment de la participation sera considéré comme étant la personne participante. La personne à laquelle une adresse courriel a été assignée par un fournisseur d'accès Internet, fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation chargée d'assigner des adresses courriel pour les domaines associés à l'adresse courriel soumise est considérée comme étant le titulaire du compte autorisé.
- Immina Films se réserve le droit et l'entière discrétion de disqualifier un participant si le bulletin acheminé n'est pas rempli d'une façon complète ou compréhensible ou encore toute personne qui transgresse ou qui tente de transgresser les règlements du concours, incluant des participations multiples par un même participant, ou une fausse déclaration.
- Immina Films et La Presse vous offrent la chance de gagner :
 - **Un (1) grand prix** comprenant :
 - Un laissez-passer quadruple pour la première du film Mlle Bottine qui aura lieu à Montréal, le 18 novembre à 18h30 au Théâtre Maisonneuve de la Place des arts
 - Un (1) casse-tête Mlle Bottine
 - Une (1) peluche de mouffette
 - Un (1) livre Mlle Bottine, écrit par Sonia Sarfati
 - Un (1) jeu Parle parle jase jase avec Mlle Bottine
 - L'un (1) des 19 prix secondaires comprenant :
 - Un (1) laissez-passer quadruple pour la première du film Mlle Bottine qui aura lieu à Montréal, le 18 novembre à 18h30 au Théâtre Maisonneuve de la Place des arts
- Valeur totale approximative des prix : **1055\$**.
- Le tirage au hasard pour sélectionner les gagnants potentiels parmi toutes les participations reçues aura lieu le lundi 11 novembre 2024 vers midi aux bureaux d'Immina Films, situés au 180 rue Peel (Suite 340), Montréal (Qc), H3C 2G7.
- Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations reçues à la date du tirage.
- Le gagnant potentiel du grand prix recevra un courriel dans les deux (2) jours suivant la date du tirage. Pour réclamer, il devra fournir son adresse postale. Les gagnants potentiels recevront un code promotionnel par courriel dans les deux (2) jours suivant la date du tirage. Pour être déclaré personne gagnante, tout gagnant potentiel choisi au sort devra, dans les cinq (5) jours suivant la date de l'envoi de ce code, récupérer son laissez-passer double électronique en inscrivant son code promotionnel à l'adresse suivante : <https://monbillet.imminafilms.com/fr/>, faute de quoi il sera automatiquement disqualifié et un autre participant sera sélectionné parmi tous les bulletins de participation valides restants.
- Immina Films n'assume aucune responsabilité si le gagnant ne reçoit pas d'avis en raison de pourriels, de courriels indésirables ou d'autres paramètres de sécurité, en cas de mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication ou si le gagnant a fourni des coordonnées incorrectes ou qui ne fonctionnent pas. Immina Films n'est pas responsable de tout dommage ou perte qui pourrait être engendré lors de l'expédition des prix par la poste.
- Un laissez-passer double électronique ne garantit pas l'entrée à la projection. Dans le cas de première ou de visionnement spécial, il est impératif de souligner que le nombre de places dans la salle est limité et que la quantité de laissez-passer distribués peut excéder la capacité de la salle. Il est donc conseillé d'arriver tôt pour prendre possession des billets d'entrée. Immina Films., ses successeurs, ayants droits, licenciés, cessionnaires, et leurs représentants, dirigeants, officiers, administrateurs, agents et employés, se dégagent de toute responsabilité à ce sujet. Un laissez-passer pour une entrée gratuite ultérieure sera offert en contrepartie aux personnes ayant été refusées.
- Les prix ne sont pas échangeables et doivent être acceptés tels quels.
- Les employés, représentants ou agents d'Immina Films, ou de ses compagnies affiliées et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
- En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit au présent règlement, Immina Films, ses sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, se réservent le droit de substituer en tout ou en partie le prix pour un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente.
- Immina Films, ses sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs ne sont d'aucune façon responsables ou redevables de tout dommage, de toute perte ou de tout préjudice résultant, directement ou indirectement de la participation

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

au concours, de la tentative de participer au concours et de toute responsabilité se rattachant au prix et au concours, et ne fournissent aucune garantie à l'égard de ceux-ci.

- En participant au concours ou en tentant d'y participer, chaque personne participante consent à la collecte, à l'utilisation et à la communication de ses renseignements personnels (incluant non limitativement son nom, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse courriel) aux seules fins de l'organisation, de l'administration et de la complétion du concours, étant entendu que Immina Films ne transmettra pas ces renseignements à des tiers, à l'exception de ce qui est nécessaire à Immina Films et à l'administration du concours (par exemple, une agence publicitaire ou promotionnelle dont Immina Films retient les services et les autres intervenants liés au concours).
- Vous avez les droits suivants, le tout dans les limites et selon les modalités des lois applicables : consulter vos renseignements personnels et rectifier ou mettre à jour vos renseignements personnels. Vous avez également le droit de retirer votre consentement à l'utilisation, à la communication et à la conservation de vos renseignements personnels, et le traitement de cette demande dépendra de la situation et du but visé. Selon le cas : vous pouvez retirer votre consentement, mais vous serez alors automatiquement disqualifié du concours ou encore, vous ne pouvez pas retirer votre consentement, car le traitement de vos renseignements personnels est nécessaire ou obligatoire. Dans tous les cas, Immina Films pourrait devoir conserver certains renseignements personnels pour respecter ses obligations imposées par la loi.
- Immina Films se réserve le droit d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le concours sans préavis, en particulier dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans les règlements du concours ou encore en cas de force majeure.
- Dans tous les cas, Immina Films ne pourra être tenue d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que ce qui est spécifiquement prévu dans les règlements du concours. Si, en raison d'une erreur, plus de prix sont réclamés que ce qui est prévu dans les règlements du concours, un nouveau tirage aura lieu parmi les personnes désignées.
- Toute décision de Immina Films ou de ses représentants relative au concours est finale et sans appel.